

République Française
Département du Puy de Dôme
Commune d'OLBY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 04 novembre 2022

Référence
2022_057

L'an deux mille vingt-deux, le quatre novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Objet de la délibération
Validation du projet de réhabilitation de l'ancienne bibliothèque et de l'ancienne salle associative

Présents : M. ANDANSON Alain, Mme BONY Catherine, Mme BRIGNON Héléne, M. CARAY Frédéric, Mme GUILLAUME Michelle, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. MEGEMONT Etienne, M. NESME Emmanuel, M. OUVRARD Dominique, Mme PLANEIX Bernadette, M. TRONCHE Aymeric, M. GAUTHIER Samuel.

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ACHARD Nicolas (pouvoir à Monsieur Samuel GAUTHIER), Mme BONY Catherine (Pouvoir à M. MEGEMONT Etienne)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	14

Absent excusé : Mme FINET Héléne

A été nommé(e) secrétaire : M. NESME Emmanuel

Objet de la délibération : Validation du projet de réhabilitation de l'ancienne bibliothèque et de l'ancienne salle associative

Date de la convocation
27 octobre 2022

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

Monsieur le Maire propose de réhabiliter l'ancienne bibliothèque et l'ancienne salle associative afin de pouvoir proposer un local professionnel à la location dans ces deux espaces.

Date d'affichage
14 novembre 2022

Cette réhabilitation comprend notamment des travaux au niveau énergétique pour l'ancienne bibliothèque, de mise aux normes électriques et d'installation de sanitaires pour un budget d'environ 35 000 € TTC.

Pour l'ancienne salle associative, les travaux sont en cours d'évaluation afin d'accueillir un cabinet médical.

Vote
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

L'objectif est de démarrer les travaux au plus tôt, idéalement vers le 15 décembre 2022.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
PREFECTURE DE
CLERMONT -FERRAND
Le : 14 novembre 2022

Monsieur le Maire précise que nous sommes dans l'attente de l'ensemble des devis pour analyser la totalité des travaux à réaliser et élaborer le plan de financement du projet de rénovation globale.

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VALIDE** le projet de rénovation de l'ancienne bibliothèque et de l'ancienne salle associative.
- **AUTORISE** le Maire à rechercher des financements, recours à l'emprunt et à demander des subventions.

Et

Publication ou notification
du :
14 novembre 2022

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Samuel GAUTHIER